

SAINT PARDOUX LA CROISILLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2023

Conseillers présents : ADNOT Claudine, ALBARET Dominique, BOUYGES Christine, COMBABESSOU Gêrome, MIGINIAC Christian, ROCHE Florence, THEIL Frédérique

Excusés : FAISY Gérard donne procuration à MIGINIAC Christian, SERY Violaine, LIAGRE Joël

Secrétaire de séance: ADNOT Claudine

Approbation du procès-verbal du précédent conseil

M. le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 08 décembre 2022 : PV approuvé

Ordre du jour

- Désignation des représentants au syndicat intercommunal de l'école maternelle du Doustre et du Plateau des Etangs
- Modification des statuts de Tulle Agglo afin de mettre en œuvre la stratégie de transition et de transformation énergétique
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du Syndicat des Eaux des Deux Vallées
- Investissements 2023 : demande de subvention
- Questions diverses

2023-01 : Désignation des représentants au syndicat intercommunal de l'école maternelle du Doustre et du Plateau des Etangs

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par arrêté du 27 décembre 2022, monsieur le préfet de la Corrèze a autorisé la création du Syndicat Intercommunal de l'Ecole Maternelle de La Roche Canillac.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui représenteront la commune au sein de ce Syndicat.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant l'article L 2121-21 du code général des collectivités, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN : Election des deux délégués titulaires

Candidats : - Dominique ALBARET - Frédérique THEIL

Nombre de voix obtenus : Dominique ALBARET : 8, Frédérique THEIL : 8

Dominique ALBARET et Frédérique THEIL ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés ont été proclamés délégués titulaires.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN : Election des deux délégués suppléants

Candidats : Claudine ADNOT - Christian MIGINIAC

Nombre de voix obtenus : Claudine ADNOT : 8, Christian MIGINIAC : 8

Claudine ADNOT et Christian MIGINIAC ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés ont été proclamés délégués suppléants.

2023-02 : Modification statutaire de la communauté d'agglomération

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L.5211-17, L.5211-20,

Vu les statuts de Tulle agglo actuellement en vigueur arrêtés par M. le Préfet en date du 22 décembre 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire n°1.1 en date du 12 décembre 2022 visant à modifier les statuts de Tulle agglo, notamment son article 4 « compétences », afin de mettre en œuvre la stratégie de transition et transformation énergétique,

Vu le courrier du Président de Tulle agglo en date du 19 décembre 2022, portant notification de la délibération précitée modifiant les statuts,

Considérant qu'il revient aux conseils municipaux des communes membres de Tulle agglo de se prononcer sur ces modifications statutaires dans un délai de 3 mois suivant notification,

Après en avoir délibéré:

1°) Approuve les modifications de rédaction des statuts de la communauté d'agglomération Tulle agglo de la façon suivante :

○ Modification n°1 : Précision de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » :

Portage et gestion de dispositifs territoriaux en faveur de la transition écologique et énergétique et le cas échéant des enveloppes dédiées au bénéfice des porteurs de projets s'inscrivant dans une démarche intercommunale

○ Modification n°2 : Précision de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement »

Coordination territoriale et soutien technique aux actions de maîtrise de l'énergie et aux actions de promotion et de développement des énergies renouvelables

○ Modification n°3 : Précision de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » :

Distribution de chaleur et de froid pour des réseaux publics conçus pour délivrer plus de 600 MWh/an y compris vente d'énergie

○ Modification n°4 : Précision de la compétence « Développement économique » :

Participation au capital et à la gouvernance de sociétés de production des énergies renouvelables ;

2°) Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au Président de Tulle agglo.

2023-03 : RPQS du Syndicat des Eaux des Deux Vallées

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire présente au conseil le Rapport annuel sur Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2021 du Syndicat des Eaux des Deux Vallées adopté en conseil syndical du 09 décembre 2022 et transmis à la commune pour approbation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le RPQS présenté.

2023-04 : Investissements 2023 : demande de subvention - chaufferie biomasse

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le maire rappelle au conseil le projet de relier les bâtiments communaux à une chaufferie biomasse

L'installation de la chaufferie à bois déchiqueté est estimée à 84 885 €

Le plan de financement est le suivant :

- Montant estimatif HT des travaux (dont 10% imprévus) : 93 374 €

- subvention FONDS VERT ou DETR (50%) : 46 687 €

- subvention Conseil Départemental (30%) : 28 012 €

- autofinancement (20%) : 18 675 €

Le conseil, après en avoir délibéré,

- accepte de programmer ces travaux sur l'année 2023

- charge le maire de demander les subventions les plus hautes possibles auprès du Conseil Départemental et de la Préfecture (FONDS VERT ou DETR).

- autorise le Maire, à terme, à consulter les entreprises,

- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération d'investissement.

Questions diverses

A la suite de la visite de 2 personnes du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), une architecte et une paysagère, conseillères au CAUE 19, nous avons reçu un document destiné à nous aider dans la réflexion d'une construction de halle dans le bourg.

Lors du prochain conseil, nous listerons les projets pour les 3 ans à venir ainsi que les demandes de subvention.

Monsieur le Maire lit un courrier de monsieur Descamps qui informe le conseil que le plan cadastral ne correspond pas à la réalité sur le terrain, il veut faire border sa parcelle et demande si la commune peut participer au financement. La réponse est négative, à chaque fois que des propriétaires ont procédé à un bornage de terrain limitrophe d'une parcelle communale, la commune n'a jamais participé. Dans le cas présent, il s'agit d'un chemin communal.

Comme chaque année, le département propose à la commune de participer à « balades secrètes en Corrèze », cette manifestation demande beaucoup de préparation, nous déclinons cette offre.

A la suite des remarques des habitants des Chemineaux sur la vitesse jugée excessive dans la traversée du lieu-dit, le département installera un panneau de limitation à 70 km/h.

La séance est levée à 20 heures 30.